

Une actualisation des projections de population active tenant compte de la réforme des retraites de 2023

Avec la réforme des retraites promulguée en avril 2023, l'âge d'ouverture des droits va progressivement reculer de 62 à 64 ans et la durée minimale des carrières longues va être allongée. Ces changements vont entraîner des modifications dans les comportements d'activité, en particulier pour les personnes âgées de 55 ans ou plus.

Selon une variante menée à partir de l'exercice des projections de population active de 2022, intégrant notamment les effets structurels des principales mesures de la réforme de 2023, le nombre d'actifs projetés à l'horizon de 2070 serait rehaussé d'environ 600 000 par rapport aux projections antérieures. Une très faible partie de l'effet (+40 000 actifs) provient de la hausse du nombre d'alternants issue de cette variante, et par conséquent de jeunes actifs de 15 à 24 ans.

En tenant compte de la réforme des retraites de 2023, le taux d'activité projeté à l'horizon 2070 des personnes âgées de 55 à 69 ans serait rehaussé de 4,5 points par rapport aux projections de 2022. L'effet serait plus marqué pour les 60-64 ans, pour lesquels le rehaussement du taux d'activité atteindrait 10,9 points.

L'essentiel de ces révisions serait effectif à l'horizon 2030, les taux d'activité des personnes âgées de 55 ans ou plus n'augmentant que plus faiblement entre 2030 et 2070. Au total, un pic de population active serait atteint en 2036, puis le nombre d'actifs diminuerait jusqu'en 2070.

La réforme des retraites promulguée en avril 2023 conduit à modifier les comportements d'activité à l'horizon 2070 tels qu'ils avaient été projetés par l'Insee en 2022 [Bechichi *et al.*, 2022]. En effet, la mesure phare de cette réforme consiste à reculer l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans, avec une montée en charge progressive dès septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030. Elle s'accompagne notamment d'un allongement de la durée minimale des carrières longues, ainsi que d'une accélération de la réforme Touraine (2014) visant à augmenter la durée de cotisation de 42 à 43 ans pour une retraite à taux plein d'ici 2027 au lieu de 2035. L'ensemble de ces changements conduiront à modifier les comportements d'activité des femmes et hommes de plus de 55 ans, dont les taux d'activité seront augmentés dès 2023, influençant directement la taille de la population active projetée.

Un exercice de projection de taux d'activité et donc de population active, appelé ici « exercice variantiel 2023 », a été réalisé afin d'intégrer les principaux effets de la réforme des retraites de 2023 à la projection réalisée un an plus tôt, à population totale projetée inchangée ► [encadré](#). Cette variante a également été l'occasion de rehausser la part d'alternants projetée pour les 15-24 ans, cette part étant conventionnellement fixée à sa dernière observation.

Le nombre d'actifs projeté à l'horizon de 2070 serait de 29,8 millions selon une variante intégrant les effets de la réforme de 2023

Avec le nouvel exercice variantiel, le taux d'activité projeté de l'ensemble de la population est plus élevé que dans l'exercice de 2022. À l'horizon de 2070, la population active atteindrait 29,8 millions d'actifs, soit 600 000 de plus que la projection de 2022 ► [figure 1](#). L'essentiel de cette révision serait effectif dès 2030. L'écart de population active entre les deux exercices atteint son maximum en 2033, année où le nombre d'actifs serait rehaussé de 800 000 avec la variante, principalement du fait de la réforme des retraites, avant de se réduire un peu. Ce pic correspond à la période où l'âge légal de départ atteint sa cible de 64 ans et où la durée de cotisation requise est également à 43 ans ; dans la projection de l'exercice 2022, celle-ci continuait de croître jusqu'en 2035. Cet écart entre les projections se réduit

► Encadré – Méthodologie, hypothèses et limites de l'exercice variantiel de projection de population active

Méthodologie

L'exercice variantiel de projection de population active de 2023 reprend à l'identique les hypothèses démographiques, les projections de population totale, et les taux d'activité projetés par âge quinquennal des 25-54 ans de l'exercice de projection de 2022 [Bechichi *et al.*, 2022].

Les taux d'activité projetés des 15-19 ans et 20-24 ans par sexe sont rehaussés du supplément d'alternants observé dans l'enquête Emploi au dernier trimestre 2022 par rapport au dernier trimestre 2021, l'hypothèse conventionnelle étant de maintenir inchangée en prévision la dernière valeur observée de cette part.

Les taux d'activité des 55 ans ou plus sont toujours projetés à l'aide du modèle Destinie 2 de l'Insee, qui s'appuie sur l'enquête Patrimoine 2009-2010 [Bachelet *et al.*, 2014]. Ce modèle simule d'abord des trajectoires familiales et professionnelles pour un échantillon représentatif de la population, puis, au niveau individuel, la liquidation des droits à la retraite. Il suppose que les individus choisissent leur âge de liquidation de manière à partir à la retraite à taux plein. L'utilisation de ce modèle permet de prendre en compte les modifications de comportements de liquidation des pensions chez les seniors, sous l'effet des réformes successives. Pour tenir compte de la variabilité du modèle, les taux annuels sont lissés sur cinq ans. Par rapport à l'exercice de projection de 2022, l'exercice variantiel permet de prendre en compte les mesures clés de la réforme de 2023 à partir de la fin 2023. En particulier, l'âge d'ouverture des droits augmente progressivement de 2 ans (de 62 à 64 ans) et la durée de cotisation nécessaire pour valider le taux plein augmente plus rapidement (de 168 à 172 trimestres) que ce que le calendrier de montée en charge de la réforme précédente (2014) prévoyait. Par ailleurs, le dispositif de départ anticipé pour carrière longue, qui concerne les personnes ayant commencé à travailler avant 21 ans, est modifié.

L'hypothèse de l'effet horizon

Le report de l'âge d'ouverture des droits modifie l'horizon de fin de vie active : il affecte l'emploi et l'activité des seniors non seulement par un effet direct sur les âges de liquidation effectifs, mais il peut aussi l'affecter par un effet indirect, en amont, sur le fonctionnement du marché du travail pour les salariés âgés. Comme discutée par Aubert (2012), l'hypothèse sous-jacente est que la durée anticipée avant le départ en retraite a un effet sur les probabilités d'activité des seniors, tant du fait des employés que des employeurs. Par exemple, un employeur pourrait être moins enclin à recruter un senior dont l'âge est proche de celui de la retraite, en considérant que le « retour sur investissement » des coûts de recrutement et de formation sera supérieur pour un actif plus jeune. Le recul de l'âge de la retraite, qui augmente mécaniquement cette durée avant l'âge d'ouverture des droits, peut donc permettre de maintenir des seniors en emploi plus longtemps.

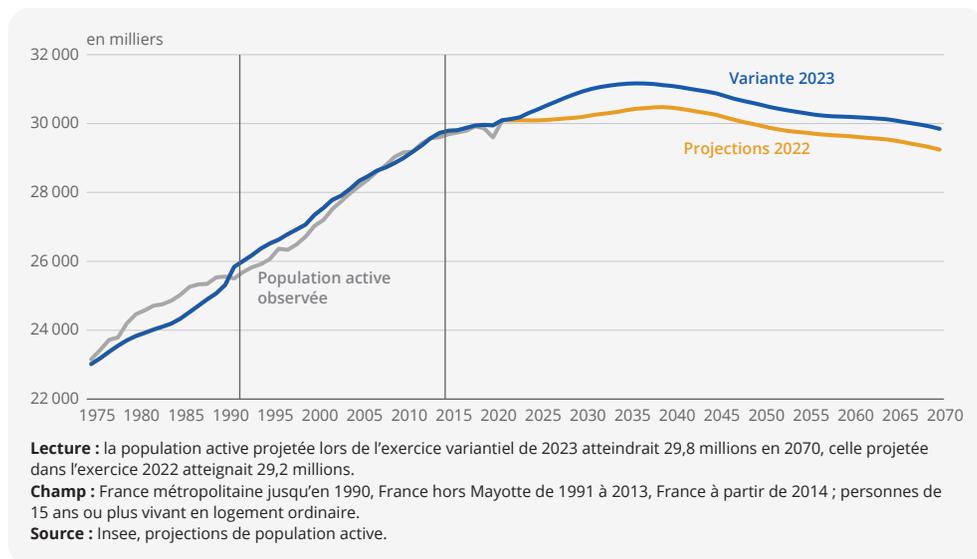
Limites de l'exercice

Cet exercice variantiel de projection permet de disposer d'une version actualisée des populations actives. Il comporte des limites importantes, et doit être interprété davantage comme un ordre de grandeur que comme une évaluation des effets potentiels de la réforme des retraites.

D'une part, le modèle Destinie 2 sur lequel s'appuie la projection du taux d'activité des seniors comporte un certain nombre d'hypothèses relatives aux comportements d'activité des seniors (effet horizon) ou encore aux comportements de liquidation (départ à taux plein). La première hypothèse conduit à augmenter mécaniquement l'âge de fin d'activité de deux ans comme l'âge d'ouverture des droits. Cela revient donc à ne pas tenir compte d'autres facteurs (relatifs à l'âge ou à l'état de santé par exemple) susceptibles d'intervenir dans l'activité des seniors. La seconde hypothèse consiste à supposer que les individus partent au moment où ils peuvent obtenir une retraite à taux plein. Si ce comportement semble actuellement caractériser la majorité des liquidants (81 % des liquidants pour la génération 1950), il ne tient pas compte de ceux désirant partir avec une décote ou une surcote.

D'autre part, les taux d'activité projetés sont appliqués à des populations totales projetées qui ont été reprises à l'identique par rapport à celles de 2022. Or, comme pour chaque exercice de projection de population, la population totale est sensible aux hypothèses de solde migratoire, dont la mesure sur les années les plus récentes est elle-même incertaine : le scénario central supposait un solde migratoire constant de +70 000 personnes par an, mais une variante haute (respectivement basse) à +120 000 (respectivement +20 000) conduirait à environ 650 000 actifs supplémentaires (respectivement de moins) en 2040 [Bechichi *et al.*, 2022].

► 1. Projections de population active en moyenne annuelle dans l'exercice de 2022 et dans la variante de 2023



ensuite et se stabilise pour deux raisons. D'une part, la réforme ne modifie pas la durée de cotisation requise à long terme. D'autre part, les mesures liées à l'âge d'ouverture des droits ont moins d'effets à long terme en raison de l'augmentation de la durée de cotisation requise prévue par la réforme de 2014. Le pic de population active, qui atteignait un maximum de 30,5 millions en 2039 dans l'exercice de 2022, est ainsi avancé dans le scénario variantiel à 2036, et il s'élèverait alors à 31,2 millions d'actifs.

La hausse du taux d'activité projeté des personnes âgées de 55 à 69 ans serait accrue de 4,5 points en tenant compte de la récente réforme des retraites

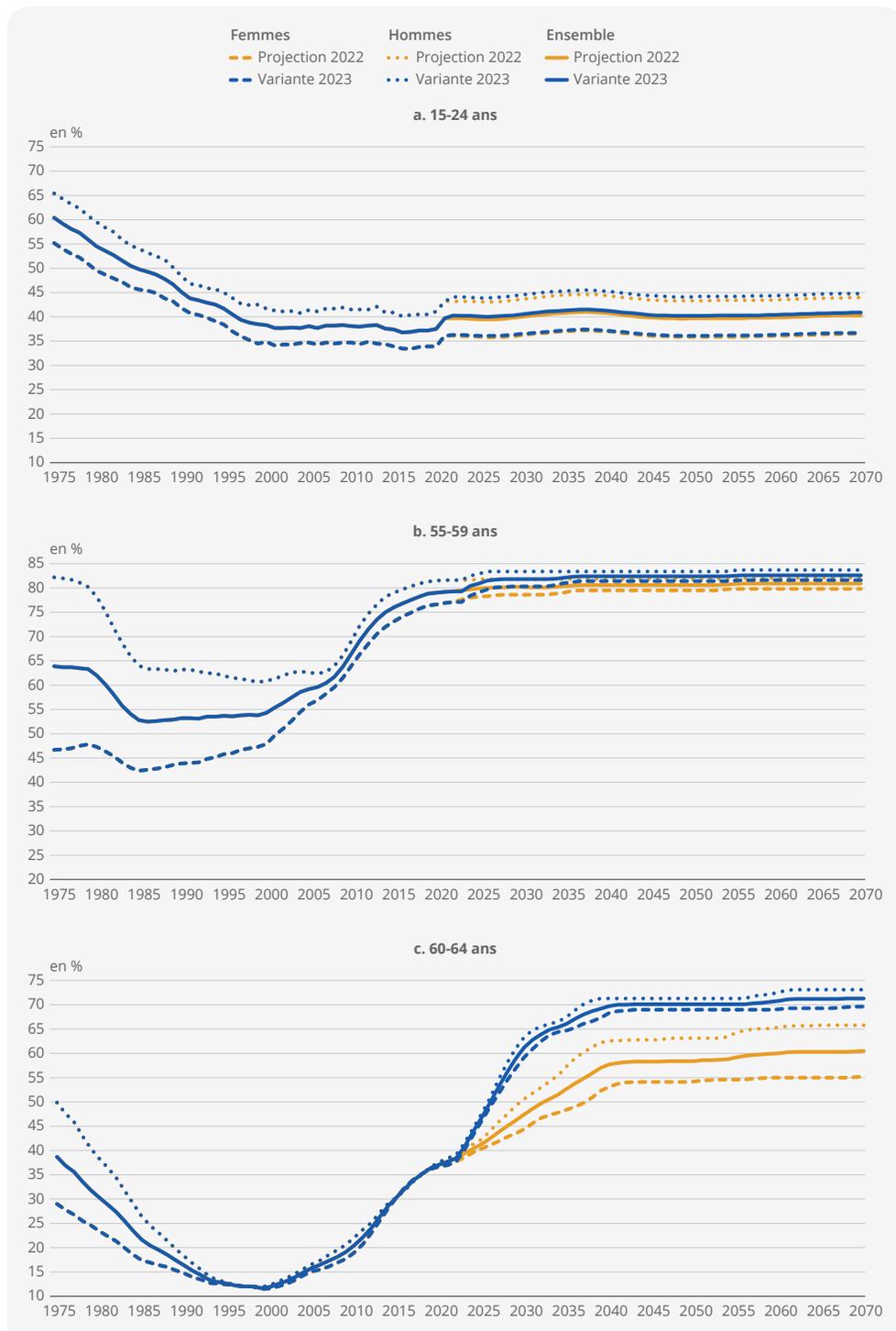
Pour les jeunes de 15 à 24 ans, la variante de projection de population active rehausse le nombre d'actifs de 40 000 personnes et le taux d'activité de 0,6 point sur l'ensemble de la période de projection ► **figure 2a**, en retenant l'hypothèse conventionnelle d'un recours constant à l'alternance à son dernier niveau connu (fin 2022), supérieure à l'hypothèse de l'exercice un an plus tôt.

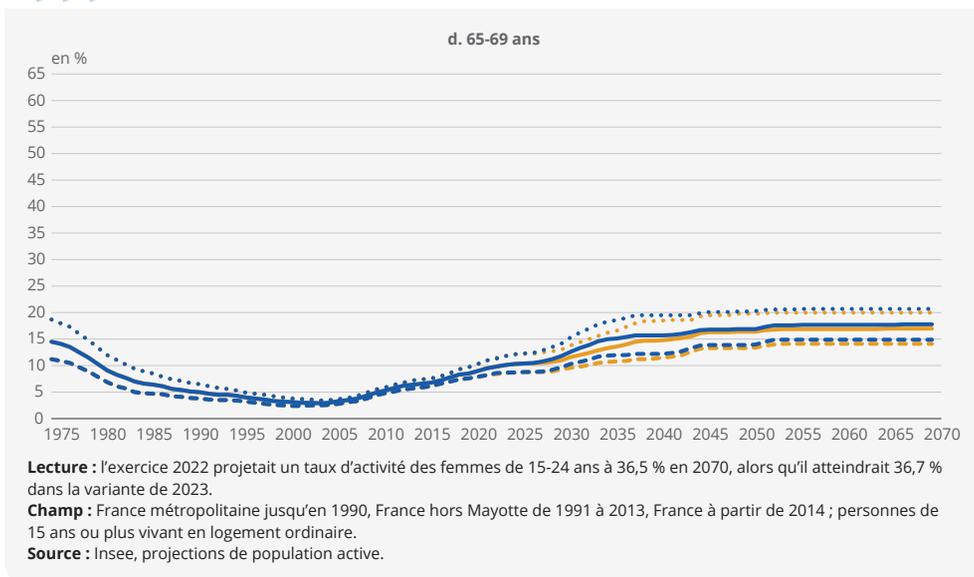
La prise en compte de la réforme des retraites a quant à elle des effets bien plus marqués sur les taux d'activité des seniors ► **figures 2b à 2d**. Cela résulte principalement du relèvement de l'âge légal de départ en retraite, qui retarde mécaniquement le moment où certaines personnes peuvent liquider leur retraite, ainsi que de l'allongement de la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein. Par ailleurs, la prise en compte de l'« effet horizon » conduit à prolonger mécaniquement la durée en emploi des individus proches de la retraite ► **encadré**.

Pour les 55-69 ans, la hausse du taux d'activité, déjà marquée dans les projections de 2022 (+9,8 points entre 2022 et 2070), serait amplifiée de 4,5 points supplémentaires.

C'est pour les 60-64 ans que ces effets sont les plus marqués, le taux d'activité projeté à l'horizon de 2070 étant rehaussé entre l'exercice 2022 et sa variante de 2023 de 14,3 points pour les femmes et de 7,3 points pour les hommes. L'essentiel de ces révisions serait effectif dès 2030. Le taux d'activité des hommes resterait significativement supérieur à celui des femmes dans cette classe d'âge, mais l'écart se réduirait nettement : l'effet de la réforme serait bien supérieur sur l'activité féminine, du fait d'une plus forte proportion de départs dès l'âge d'ouverture des droits pour les femmes.

► 2. Taux d'activité





De façon moins marquée, la réforme des retraites de 2023 rehausserait le taux d'activité des hommes et des femmes dès la classe d'âge des 55-59 ans (notamment du fait de l'allongement des carrières longues) de 1,7 point à l'horizon de 2070, pour s'établir à 82,6 %.

Le surcroît de taux d'activité serait deux fois moindre pour les hommes et les femmes de 65-69 ans (+0,8 point), dont le taux d'activité s'établirait en 2070 à 17,8 %.

Par construction, le taux d'activité des personnes entre 25 et 54 ans n'est pas modifié entre les deux exercices. Au total, le taux d'activité des 15-64 ans serait rehaussé de 1,5 point pour atteindre 76,8 % à l'horizon de 2070 dans l'exercice variantiel.

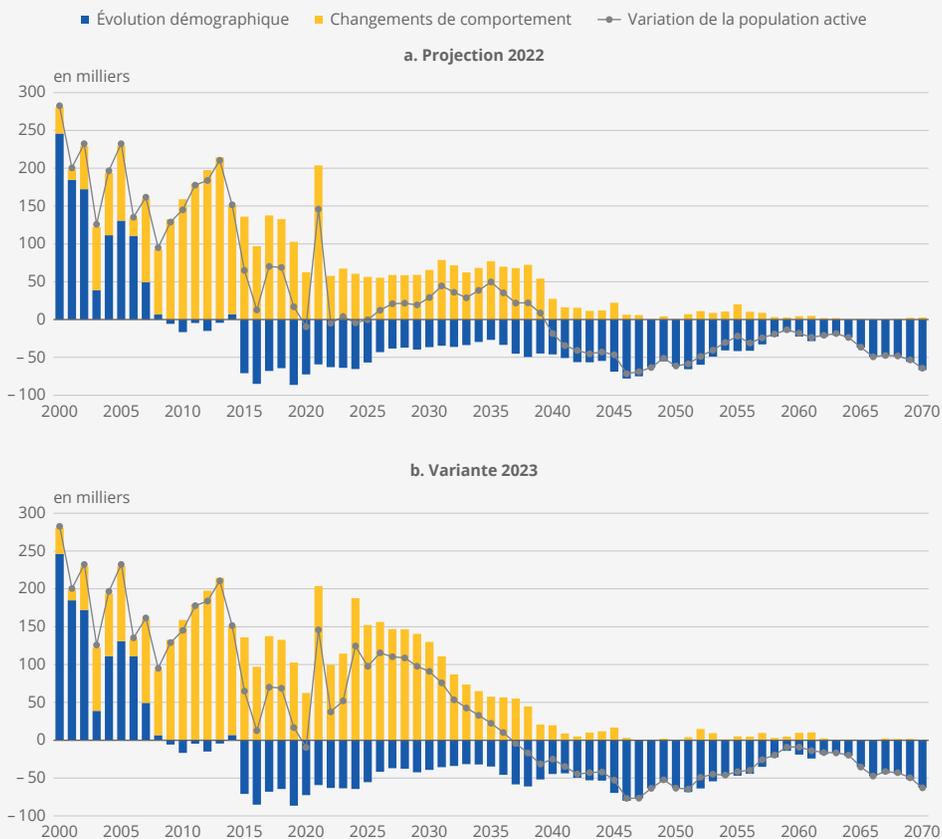
Ces hausses du taux d'activité des seniors conduisent mécaniquement à une augmentation de la part des seniors dans la population active. Ainsi, à l'horizon de 2070, la part des 55 ans ou plus parmi les actifs, qui était de 23,4 % dans l'exercice de 2022, atteindrait 24,8 % avec la variante de 2023. Au total, le rapport entre le nombre d'actifs et celui des inactifs de 60 ans ou plus atteindrait 1,6 à l'horizon de 2070 dans la variante de 2023, au lieu de 1,5 dans l'exercice de 2022.

La variation annuelle de population active serait nettement rehaussée entre 2024 et 2029

L'exercice de projection variantiel de 2023 reprenant à l'identique les hypothèses et projections démographiques utilisées en 2022, le rôle défavorable de l'évolution démographique (vieillesse de la population notamment) sur le niveau de la population active est inchangé entre les deux exercices ► **figure 3.**

En revanche, la variation annuelle de population active imputable aux changements dans les comportements d'activité est très nettement rehaussée dès 2024 : entre 2024 et 2029, elle est multipliée par plus de deux, à +150 000 en moyenne chaque année. Le taux d'activité projeté atteindrait un plateau autour de 2035 et les variations de population active deviennent ensuite relativement similaires dans les deux exercices. ●

► 3. Décomposition des projections de population active



Lecture : en 2030, dans l'exercice variantiel de projection de population active de 2023, les changements de comportement d'activité, à taille et structure de population inchangées, augmenteraient le nombre d'actifs de 130 000 personnes.

Champ : France hors Mayotte de 2000 à 2013, France à partir de 2014 ; personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, projections de population active.

Auteurs :

Marianne Fabre (Insee)

Tom Olivia (Insee)

Jean Rubin (Insee)

► Pour en savoir plus

- **Aubert P.**, « L'« effet horizon » : de quoi parle-t-on ? », *Revue française des affaires sociales* n° 4, pp. 41-51, 2012.
- **Bachelet M., Leduc A., Marino A.**, « Les biographies du modèle Destinie II : rebasage et projection », *Documents de travail* n° G2014/01, Insee, février 2014.
- **Bechichi N., Fabre M., Olivia T.**, « Projections de population active : le nombre d'actifs diminuerait à partir de 2040 », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2022.